



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 26 avril 2011**  
**19 heures 00**

-----

**AS/VC**

**N° 001189**

**Administration  
Générale -  
Délégations de  
service public -  
Approbation du  
principe de la  
délégation de service  
public et de ses  
caractéristiques -  
exploitation du réseau  
de chauffage urbain  
de la ville d'Apt.**

**Affiché le :**

**ABSTENTION :**  
Jean-Louis de  
Longeaux  
Christian Panot  
André Lecourt  
Patrick Espitalier  
Corinne Paiocchi

**Le mardi 26 avril 2011 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire propose et rapporte suivant le document :

Vu, la délibération AS/VC n° 1113 du 14 décembre 2010 portant décision de déclarer sans suite la procédure de Délégation de Service Public concernant la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Commune d'Apt

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire rendu le 26 avril 2011

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 26 avril 2011

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modes de gestion et présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Il est envisagé de confier la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la Ville d'Apt dans le cadre d'une délégation de service public.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le mode de gestion qu'il entend mettre en œuvre pour la construction et l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Ville d'Apt.

Il apparaît que le mode de gestion le plus adapté est la gestion déléguée dans le cadre d'une convention de délégation de service public régie par les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Aussi, il est proposé de recourir à la délégation de service public, sous la forme d'une concession.

Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent un appel à candidatures conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les principales caractéristiques des prestations qui seraient confiées au titulaire de la convention figurent au rapport ci-annexé.

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour assurer la construction et l'exploitation du réseau de CHAUFFAGE URBAIN ;

**APPROUVE** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**